

## CONFÉRENCE

Le 13 mars 2013

11 h 45 à 13 h - Local A9-130

Faculté de droit, Université de Sherbrooke

Intitulé de la présentation :

### La responsabilité civile : un nouvel instrument de protection de l'environnement ?

Conférencière :

**Mathilde Boutonnet**, Maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille (CERIC/UMR 7318), Bénéficiaire de la Chaire CNRS droit de l'environnement.



#### Résumé :

Le droit de l'environnement est traditionnellement considéré comme une branche de droit public en raison de sa mission d'intérêt général, à savoir la protection de l'environnement. A ce titre, il est surtout composé de règles de police administrative, reflet d'un certain unilatéralisme étatique. Pourtant, aujourd'hui, cette appréhension du droit de l'environnement s'avère incomplète. En effet, il existe de plus en plus d'instruments de droit privé jouant un rôle important dans la protection de l'environnement. Il en est ainsi du droit de la responsabilité civile. Jour après jour, il révèle ses différents atouts. Techniquement, le droit positif donne à voir une multiplication des personnes détenant un intérêt à agir pour défendre des intérêts collectifs touchant à l'environnement, un affinement des types de préjudices réparables, une reconnaissance du préjudice écologique ainsi qu'une appréhension du risque de dommage. Or, cette évolution technique n'est pas anodine sur le plan des fonctions de la responsabilité civile : à côté du renforcement de sa fonction indemnitaire, c'est parfois à la mise en évidence d'une fonction plus préventive et punitive à laquelle on assiste. Ainsi la conférence invitera-t-elle à prendre la mesure de la place actuelle du droit de la responsabilité civile comme instrument de protection de l'environnement par le biais de ses évolutions techniques autant que fonctionnelles.